

Jacqueline Gyger et Béatrice Aenishänslin Mamin

## Vers la création d'un centre de référence romand de pédagogie spécialisée dans le domaine de la déficience visuelle

### Résumé

*Cet article tente de montrer comment un centre scolaire à vocation romande, spécialisé dans le domaine de la déficience visuelle, adapte ses prestations pour répondre aux besoins des élèves concerné-e-s, tout en restant un partenaire efficace et efficient pour les systèmes scolaires des différents cantons romands dans lesquels il intervient.*

### Zusammenfassung

*In diesem Artikel wird aufgezeigt wie eine die Westschweiz abdeckende, auf Sehbehinderung spezialisierte Schule ihre Angebote den Bedürfnissen der Schüler und Schülerinnen anpasst und zugleich ein wirksamer und effizienter Partner für die Bildungssysteme der verschiedenen Kantone, in denen sie agiert, bleibt.*

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT) entre la Confédération et les cantons, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, a créé des remous dans le domaine de la pédagogie spécialisée. D'un point de vue administratif, les écoles et les institutions actives dans le domaine ont dû s'adapter à de nouveaux modes de fonctionnement. Ces derniers ont chamboulé des routines bien établies, mis en mouvement des équipes de direction, entraînant à leur suite des équipes pédagogiques, éducatives et thérapeutiques entières dans une réflexion sur leur avenir... le tout sous la houlette d'un référent externe, expert en la matière.

Fort de d'une nouvelle fragilité engendrée par la remise en question d'un fonctionnement bien huilé, l'équipe de direction du CPHV a lancé, au printemps 2010, un projet d'établissement visant à repositionner ce dernier dans son contexte cantonal, et même intercantonal – puisque son champ d'action s'étend à l'ensemble de la Suisse romande -, avec des collaborations plus ou moins étroites selon les régions. Les travaux, s'étendant sur un peu plus d'une année, ont débouché sur un projet d'intentions intitulé Vers la création d'un centre de référence du déficit visuel.

« Un rêve ?

– Peut-être.

– Une situation idéale ?

– Sans doute.

– La réalité ?

– Certainement ! Au Centre pédagogique pour élèves handicapés de la vue à Lausanne (CPHV). »

« Eh oui... le titre dévoile l'ambition du projet... un centre de référence... ...vous voyez ce que je veux dire ?

– Oui... à peu près... enfin... pas vraiment. »

L'équipe de projet du CPHV s'est basée sur la définition du centre de référence telle qu'elle est présentée dans l'avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée du canton de Vaud :

« Les centres de référence sont définis comme des prestataires dont la mission, en lien avec le domaine de la recherche, consiste à dispenser aux établissements de formation des formes diverses de conseils ou de soutien. Ils assurent ainsi des compétences dans des domaines spécifiques, comme par exemple l'apprentissage de la langue des signes ou du braille. Ils sont notamment définis par les éléments suivants :

- Ils font référence dans leur domaine de spécialisation.
- Ils collaborent étroitement avec les centres de formation et de recherche du degré tertiaire et/ou les centres hospitaliers dans la perspective d'une mise à jour constante de leurs compétences spécifiques.
- Ils peuvent être prestataires de services pour les institutions de pédagogie spécialisée et les établissements scolaires.
- Ils sont en lien direct avec la pratique pédagogique quotidienne ». (DFJC, 2010, p. 26).

Bien que pas encore tout à fait opérationnelle, cette définition donne néanmoins un fondement solide à une réflexion visant à donner une nouvelle envergure à un établissement comme le CPHV. En effet, si à ce jour, la qualité et la pertinence des prestations du CPHV (cf. encadré) ont été saluées et reconnues dans l'ensemble de la Suisse romande, elles n'étaient pas encore organisées en une structure leur permettant d'être valorisées autant qu'elles auraient pu l'être, ni d'être développées de manière efficiente au sein du nouveau panorama de la pédagogie spécialisée. C'est justement l'objectif du projet d'intentions.

### Substrat conceptuel

L'ensemble du projet est porté par trois concepts principaux :

Le premier est le concept de santé visuelle, tel qu'il est compris et développé au sein de la *Fondation Asile des aveugles*, à laquelle appartient le CPHV. Ce concept vise à maintenir et à améliorer la qualité de vie des personnes ayant une déficience visuelle – et, chez les enfants concerné-e-s, à favoriser au mieux leur développement – en coordonnant et en utilisant de manière optimale les différents services et les ressources de la *Fondation*.

Le deuxième est le concept d'environnement le moins restrictif (*least restrictive environment*), qui exige qu'une personne en situation de handicap puisse évoluer dans un milieu aussi normal que possible tout en lui garantissant la meilleure activité et la meilleure participation possibles.

Enfin, le troisième concept est celui sous-jacent à la CIF (Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé), qui définit le handicap comme étant situationnel. Dans ce cadre de référence, si la déficience est intrinsèque à la personne concernée, le handicap, quant à lui, est situationnel et peut être aggravé ou au contraire atténué par les caractéristiques de l'environnement humain et matériel qui constituent soit des obstacles, soit des facilitateurs.

### Objectif général

L'objectif général du projet est de mettre à disposition des enfants et des jeunes de Suisse romande ayant une déficience visuelle des moyens leur permettant de se développer au mieux et de vivre dans un environnement aussi normal que possible. Il s'agit de les « équiper » de facilitateurs qui les soutiennent dans leur développement

tout en les aidant à lever les obstacles qui se dressent devant eux, afin de limiter les effets de la déficience visuelle sur leur développement général.

« Ah oui ? Et comment comptez-vous vous y prendre ? »

### **Prestations modulaires**

La vocation romande du CPHV l'oblige à s'adapter aux différents systèmes scolaires de cette région. S'il est vrai que l'Accord intercantonal de pédagogie spécialisée oblige les cantons à respecter un certain nombre de critères communs pour l'organisation de l'enseignement spécialisé, il n'en demeure pas moins qu'ils gardent une marge de manœuvre non négligeable, notamment en ce qui concerne l'intégration en classe ordinaire, voire l'inclusion des élèves en situation de handicap. Les seuils de tolérance des différents systèmes scolaires étant placés à des niveaux différents, les besoins en matière de pédagogie spécialisée varient d'un canton à l'autre. Pour s'adapter aux besoins des différents cantons en matière de prestations dans le domaine de la déficience visuelle, le CPHV se propose de développer des prestations modulaires.

Par exemple, un canton peut décider de recourir au service « complet » d'un-e enseignant-e du Service Pédagogique Itinérant (SPI) qui apporte les compétences pédagogiques pour le suivi de l'élève, mais aussi les compétences spécifiques nécessaires (enseignement du braille et de l'emploi des moyens auxiliaires) ainsi que le matériel scolaire adapté (manuels scolaires informatisés ou agrandis, documents en relief).

L'organisation de l'enseignement spécialisé d'un autre canton, lui permettra peut-être de recourir à son propre personnel enseignant pour le suivi pédagogique des élèves malvoyant-e-s, mais il se procurera auprès du centre de référence les conseils (voire un coaching complet) pour ses professionnel-le-s ainsi que les moyens matériels adaptés nécessaires.

Cette modularité des prestations permettra de servir au mieux les besoins des élèves malvoyant-e-s et aveugles dans leur contexte scolaire et leur contexte de vie en général, tout en s'inscrivant de manière judicieuse dans les palettes d'offres de pédagogie spécialisée des différents cantons romands.

### **Evolution et développement des prestations**

Les prestations du CPHV étant déjà bien connues dans les milieux concernés, il n'y a pas lieu de les présenter ici de manière exhaustive. Nous ne traiterons par exemple pas de l'école spécialisée elle-même, ni de l'internat, dans ce qui suit, même si des évolutions sont également à l'ordre du jour en leur sein et que certaines ont déjà été réalisées lors de la dernière rentrée scolaire.

Il s'agit plutôt de mettre en évidence les développements majeurs envisagés.

#### **Service Pédagogique Itinérant (SPI)**

Au cours des dernières années, le *Service Pédagogique Itinérant (SPI)* a pris de l'ampleur au vu de la demande toujours plus importante d'intégration à l'école régulière des élèves ayant une déficience visuelle. Ce service mérite maintenant d'être structuré de sorte qu'il puisse gagner en efficience tout en garantissant l'efficacité actuelle des prestations proposées.

Par ailleurs, un développement au niveau de l'accompagnement des élèves scolarisé-e-s en milieu spécialisé est également à l'ordre du jour. Cette prestation existe déjà, mais elle nécessite une évolution afin d'atteindre un maximum d'enfants concerné-e-s. L'option préconisée ici est la mise sur pied d'un coaching structuré du personnel des institutions concernées, tout en maintenant la possibilité d'offrir un suivi direct auprès des enfants.

### Approches spécifiques

Depuis plusieurs années, l'école spécialisée du *CPHV* bénéficie de l'apport de services de différent-e-s professionnel-le-s et spécialistes : éducateur et éducatrices, ergothérapeute, psychologue, psychomotricienne, instructeur et instructrices en locomotion et en autonomie dans la vie journalière, spécialistes en basse vision, assistante sociale, consultant-e-s en neuropédiatrie et en ophtalmologie pédiatrique. Le regard et les apports spécifiques de ces différents professionnel-le-s contribuent à garantir le meilleur accompagnement possible des élèves vers l'autonomie, dans une perspective interdisciplinaire. Néanmoins, tout comme cela s'observe également en Suisse alémanique par exemple, ces services ne sont pas encore structurés de manière aussi systématique et efficace pour l'accompagnement des élèves intégré-e-s à l'école ordinaire. Il en découle qu'il arrive que certain-e-s élèves intégré-e-s à l'école régulière durant toute leur scolarité se trouvent assez démunie-s à leur entrée dans la vie professionnelle en raison d'un manque d'autonomie dans la vie quotidienne, l'accompagnement scolaire ayant pris l'ascendant sur ce type d'approches durant cette période. C'est la raison pour laquelle un aspect important du projet d'intentions porte sur un

développement plus particulier de ce domaine, avec tout ce que cela implique en terme de changement d'organisation et d'accroissement de la flexibilité des professionnel-le-s travaillant sur le site de Lausanne, et en terme de collaboration avec différents services régionaux en ce qui concerne les élèves scolarisé-e-s dans les régions plus éloignées.

### Ressources matérielles adaptées

Le développement de la ludothèque et de la bibliothèque adaptées avec un système de prêt par correspondance en ligne est également à l'ordre du jour. Il est en effet important que les élèves aveugles et malvoyant-e-s de toute la Suisse romande disposent de jeux et de livres adaptés qui leur permettent d'apprendre et de se développer en interaction avec les autres enfants, grâce à un matériel approprié. A ce jour, le *CPHV* a déjà développé une belle palette de matériel disponible pour le prêt. Néanmoins, le fonctionnement régulier de ces services et la maintenance du matériel tactile nécessitent la mise sur pied d'une organisation idoine. Quant au service d'adaptation du matériel scolaire (informatisation et agrandissement des manuels scolaires), qui est indispensable à l'enseignement aux élèves ayant une déficience visuelle, il fonctionne à satisfaction depuis longtemps, dans le contexte actuel. Cependant, en prévision de la mise à disposition de ce service aux écoles des cantons intéressés dans le cadre du développement des prestations modulaires, il est nécessaire d'en envisager une professionnalisation avec une adaptation aux normes internationales.

### Formation

Les activités de formation destinées à des publics variés existent également depuis

longtemps au sein du CPHV. Il s'agira néanmoins de les rendre plus visibles d'une part, tout en les développant (tant à l'interne qu'à l'externe) de manière plus systématique d'autre part, de façon à permettre à un public plus large de professionnel-le-s de développer des compétences dans notre spécialisation. Nous pensons en particulier aux professionnel-le-s intervenant auprès d'enfants ayant une déficience visuelle dans les écoles régulières et spécialisées.

### Recherche

Le projet d'intentions prévoit des activités de recherche à deux niveaux différents.

Il prévoit d'une part le développement de la recherche appliquée au sein du centre de référence, sous forme de recherches-actions par exemple, permettant d'enrichir la pratique en la nourrissant de fondements théoriques tout en permettant le développement de nouvelles connaissances à partir des expériences de terrain.

Il prévoit d'autre part la création d'un observatoire de la déficience visuelle dépassant le champ d'action et de compétence du centre de référence et dont le leadership se situe au niveau de la direction générale de la *Fondation Asile des aveugles*, elle-même occupant une position de pointe dans le domaine de la santé visuelle. A terme, cet observatoire réunira l'ensemble des acteurs et actrices du domaine, qu'ils proviennent de milieux professionnels (médicaux, pédagogiques, éducatifs, etc.) ou associatifs.

« Eh ben..., ça démarre quand ?  
– Progressivement, au fur et à mesure que les feux passeront au vert. D'ailleurs, certaines propositions du projet d'intentions sont déjà devenues réalité en août 2011, comme la reconnaissance officielle d'un jardin d'enfants thérapeutique ainsi que le décloisonnement de deux classes du CPHV. »

### Bibliographie

- Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud (DFJC). (2010). *Avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée, art.14*. Internet: [www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dfj/sesaf/fichiers\\_pdf/SESASF\\_Brochure\\_LPS.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/fichiers_pdf/SESASF_Brochure_LPS.pdf) [Consulté le 19 septembre 2011].
- CPHV (Mai 2011). *Projet d'intentions. Vers la création d'un centre de référence du déficit visuel*. Document non publié, CPHV, Lausanne.

### **Palette de prestations du CPHV au moment de l'élaboration du projet**

Service éducatif itinérant; soutien à l'intégration; unité des petits; scolarisation en classe spéciale; apprentissages et enseignements spécifiques (utilisation des moyens auxiliaires, braille, locomotion, etc.); accueil postscolaire; orientation professionnelle; structure de jour et internat; évaluation, entraînement et rééducation de la vision fonctionnelle; consultation conjointe de neuropédiatrie et d'ophtalmologie pédiatrique; mesures pédagogique et médico-thérapeutiques; prestations de matériel adapté; formation; recherche.

### **Nouveautés au niveau des prestations à partir d'août 2011**

Jardin d'enfants thérapeutique et décloisonnement de deux classes du CPHV.



*Jacqueline Gyger*  
Adjointe de direction  
[jacqueline.gyger@fa2.ch](mailto:jacqueline.gyger@fa2.ch)



*Béatrice Aenishänslin Mamin*  
Responsable du secteur « Approches transversales »  
[beatrice.aenishaenslinmamin@fa2.ch](mailto:beatrice.aenishaenslinmamin@fa2.ch)

*CPHV*  
Avenue de France 30  
1004 Lausanne